

Critères de répartition de budget complémentaire de la recherche

Conditions générales	40% du budget pour l'encadrement et 60% pour la production scientifique Se référer uniquement aux données SIMArech en tenant compte de la production scientifique de 2015			
	Financer uniquement les structures accréditées			
	Financer les enseignants permanents et les doctorants dans la limite de 5 + 2 avec justificatifs de co-encadrement Différencier entre doctorant inscrits dans les CED ayant besoin de produits			
Critères de répartition	Doctorant inscrit dans le CED ayant pas besoin de produits	1,5		DBP
	Doctorant inscrit dans le CED n'ayant pas besoin de produits	1		DNBP
	Publication indexée = publication avec un facteur d'impact publiée dans une revue indexée avec comité de lecture	1+FI	PubIdx	Pbx
	Publication non indexée = publication dans un journal non indexé= ouvrage=chapitre=revue	0,75	PubNIdx	Pbnx
	Communication dans un congrès international avec comité scientifique international contenant au moins 3 pays	0,5	ComInt	CI
	Communication national dans un congrès national avec comité scientifique	0,5	ComNat	CN
	Thèse soutenue en 2015	2	These	Ths
	Brevet en 2015	2	Brevet	Br
	Membre permanents qui encadre ou co-encadre	2	MembPerAc t	MPA
	Membre permanent "passif"	1	MemPerPas	MPP
Calcul du budget	Budget Total de fonctionnement	2,5 MDH	BF	BF
	Formule = formule pour calculer la subvention total des laboratoires, groupes et équipes			
	Indice d'encadrement d'une structure=MPA*2+MPP+DBP*1,5+DNBP*1			lenc
	Indice de production d'une structure=Pbx*(1+FI)+Pbnx+CI*0,5+CN*0,5+Ths*2+Br*2 formule=((40%*lenc)/Nlenc) + (60%*lprod/Nlprod)			lprod